



# FAIRE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 6009, UNE VITRINE RESPECTÉE DE NOTRE TERRITOIRE !

Contrat de route 2015 – 2019

► Etat d'avancement 2017



**Faire de la route départementale 6009, une vitrine  
respectée de notre territoire !  
Contrat de route 2015-2019  
Etat d'avancement 2017**

Ce document a été élaboré par le Parc à partir des éléments de bilan et de programmation recueillis auprès des services du Conseil Départemental, de la DDTM, Gendarmerie, Suez, Enedis, Vignerons du Cap Leucate, Caves Rochère mi-2017.

Document transmis aux acteurs du territoire à l'occasion de la réunion annuelle de suivi de la mise en œuvre du contrat de route, du 28 septembre 2017

Coordination Parc : Bernard Devic et Fanchon Richart  
04 68 42 23 70 / 04 68 42 66 60  
f.richart@pnmm.fr



*Depuis le début de mon mandat de Président du Parc, je vous ai proposé de nous mobiliser autour d'un enjeu qui me semble majeur pour l'image de notre territoire.*

*Je veux parler de la requalification et de la valorisation de la route départementale RD 6009 qui constitue non seulement une*

*vitrine de nos paysages, mais également de nos productions locales, dont la viticulture pour laquelle vous savez mon attachement.*

*Je vous ai indiqué que je souhaitais en faire un projet « phare » de mon mandat, car il ne me semble pas acceptable de laisser ce vecteur essentiel de découverte de notre territoire et d'accès à nos magnifiques stations balnéaires suggérer une image aussi peu valorisante pour un Parc naturel régional.*

*Les paysages du Parc en général et ceux perçus de la RD 6009 en particulier doivent être le reflet de la qualité de ce territoire et de ses savoir-faire. C'est pourquoi le traitement de cet axe de communication doit être exemplaire.*

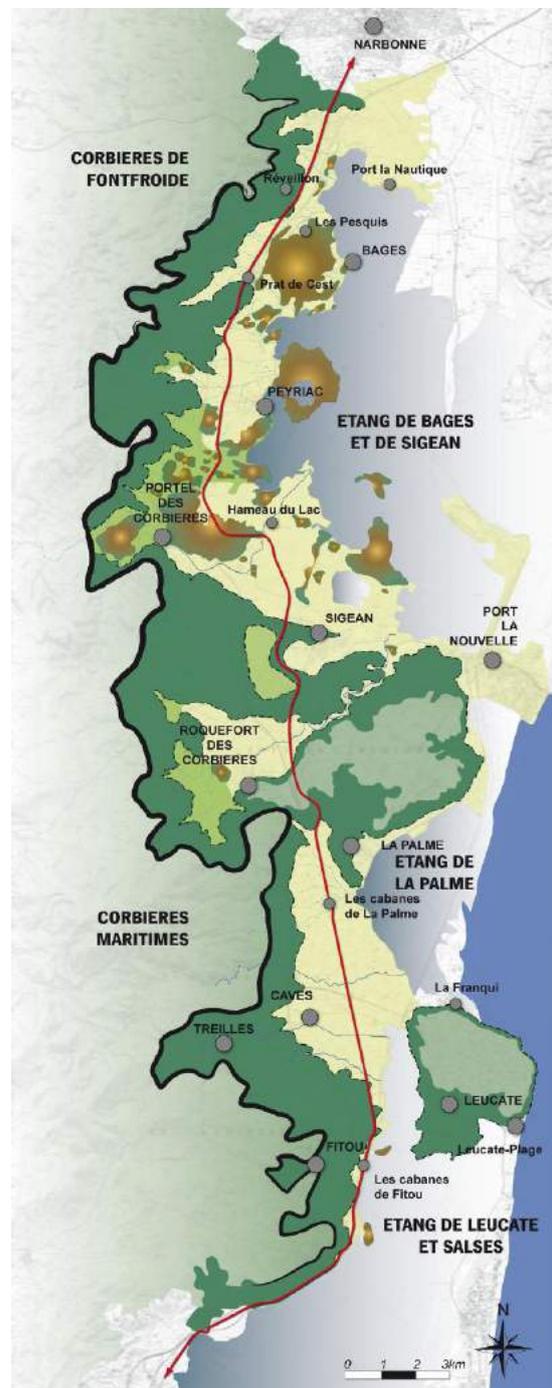
*Pour ce faire, je vous ai proposé d'adopter une démarche innovante ... pour une route : associer tous les acteurs, publics et privés, pouvant contribuer à la qualité de cette « vitrine », et s'inscrire dans une démarche de contrat où chacune des parties prenantes s'engagerait sur des objectifs clairs et précis ... en fonction de ses compétences et de ses moyens d'action.*

*Vous avez toutes et tous souscrit favorablement à la nécessité d'un tel projet et à l'intérêt de cette démarche, et je vous en remercie.*

*Et vous êtes nombreux à avoir engagé des travaux, grands ou petits, en faveur de ces paysages : le Département sur la route et ses abords, l'Etat sur l'affichage publicitaire, les vigneron pour remettre en culture les friches, ...*

*Je suis très heureux de votre mobilisation et je compte sur vous pour poursuivre sur cette voie !*

Bernard DEVIC  
Président du  
Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



Route départementale 6009

### Acteurs du contrat de route

**Collectivités locales :** Département de l'Aude / Région Occitanie / Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, Communauté de communes Salanque Méditerranée et les communes situées sur la RD 6009 : Narbonne, Bages, Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Sigean, Roquefort des Corbières, La Palme, Caves, Leucate, Fitou.

**Services de l'Etat :** DREAL / Préfecture de l'Aude / Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Gendarmerie Nationale

**Acteurs économiques :** Chambre de Commerce et d'Industrie / Chambre des Métiers de l'Aude / Chambre d'Agriculture de l'Aude / Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc / AOC Fitou / AOC Corbières / Cave coopérative des vigneron du Cap Leucate / Caves Rocbère / Fédération des vigneron indépendants / SAFER / ...

**Aménageurs :** Vinci / SNCF Réseau / ENEDIS / SUEZ / France Télécom, RTE...

**Conseil aux particuliers et aux collectivités locales :** CAUE

**Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée**



### ► DES PAYSAGES DE GRANDE QUALITÉ

Un axe de découverte, souvent en balcon sur le paysage, avec des points de vue panoramiques sur le territoire : littoral, étangs, vignes, massif des Corbières, ...

Un paysage méditerranéen diversifié et original grâce aux reliefs qui composent des alternances de combes, plaines, étangs, falaises et plateaux.

Une vitrine des productions locales qui font la renommée du territoire (cru Corbières, cru Fitou,...).

### ► LE PIÉMONT DES CORBIÈRES MARITIMES

Le Piémont des Corbières maritimes est ce territoire viticole, entre étang et massif, sur les contreforts des Corbières. Il est parcouru du nord au sud par plusieurs axes de communication importants dont la RD 6009.

Cette route constitue une « vitrine » du territoire tant pour les habitants que pour les visiteurs qui viennent séjourner sur le territoire.

Le trafic, si on y inclut le transit, représente sur cette seule route, près de 10 millions d'usagers par an.

Mais, cette partie du territoire du Parc souffre d'un déficit de reconnaissance et de valorisation, d'entretien et de valorisation de ses paysages, d'absence de dispositifs de préservation ou de gestion collective.



### ► LE RISQUE D'UN TRAITEMENT EN « ARRIÈRE-COUR »

Le cœur des villages des communes traversées est plutôt tourné soit vers les Corbières, soit vers les étangs et le littoral, d'où le risque de voir ce territoire traité plus comme une « arrière-cour » qu'une vitrine.

**La route et ses abords** : plusieurs délaissés routiers, accotements de qualité variée, parkings plus ou moins aménagés et leurs usages divers.

**Un paysage de vigne localement « abandonné »** : parcelles en friche, cabanes de vignes et bâtiments abandonnés, ...

**L'urbanisme commercial** : stations-services, garages, snack, restaurants, primeurs, présentent des signes de vieillissement et de dégradation (absence d'aménagement des espaces extérieurs, décrépitude des bâtiments...).

**Affichage publicitaire** : profusion d'affichage publicitaire, peu de démarches collectives de signalisation harmonisée.

**Artificialisation croissante** : extensions urbaines (habitats, activités), projets d'aménagement (LGV, photovoltaïque, éolien, extension CET, ...)



Photos Marie Guilpain

## LE CONTRAT DE ROUTE 2015 – 2019

### pour faire de la RD6009, une vitrine respectée de notre territoire

► Trois objectifs stratégiques et huit objectifs opérationnels

#### 1. PROPOSER UNE VITRINE DE QUALITÉ DU TERRITOIRE

Requalifier les abords routiers

Promouvoir une signalétique harmonisée et maîtriser l’affichage publicitaire

Requalifier les abords des activités isolées (stations-services...)

#### 2. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

Valoriser les éléments de repères végétaux

Valoriser les éléments de repère bâtis

Redonner une vocation aux friches agricoles

#### 3. URBANISER ET AMÉNAGER EN COHÉRENCE AVEC LES ÉCRINS VILLAGEOIS, LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

Favoriser la qualité paysagère des extensions urbaines

Favoriser la qualité paysagère des aménagements et équipements

Ce contrat de route est un programme d’actions portées par de nombreux acteurs de ce territoire. Son contenu est présenté ci-après de manière résumée et non-exhaustive. Il est d’ailleurs évolutif en s’enrichissant en continu des nouvelles actions pouvant contribuer à atteindre ces objectifs.

Les tableaux permettant de visualiser l’avancement annuel de la mise en œuvre de chaque action, sont à lire de la manière suivante :

Maîtrises d’ouvrage principales	2015	2016	2017	2018	2019
Principaux maîtres d’ouvrages	Action pas ou peu engagée			Sera renseigné chaque année en fonction des réalisations	
	Action engagée				
	Action engagée avec des résultats visibles améliorant la qualité des paysages				

## COORDINATION DU CONTRAT DE ROUTE ET COMMUNICATION

### Coordination et suivi

La coordination et le suivi global de la mise en œuvre de ce contrat de route sont effectués par le Parc, en lien avec chacun des acteurs, porteur de la mise en œuvre des actions qui constituent cette démarche collective.

Maître d’ouvrage : Parc

Partenaires : tous les acteurs du contrat de route



### Communication sur cette vitrine

L’ensemble des acteurs, notamment les professionnels et les collectivités, valorisent la qualité de ces paysages «vitrine » et l’effort collectif déployé en leur faveur, à l’aide de différents outils de communication : presse, événements de découverte des terroirs, label « vignoble et découverte », sentiers de randonnée, sites touristiques existants, caves... En 2017, des étudiants de master 2 ont élaboré « quelles pistes de valorisation touristique de la RD6009 en accompagnement du contrat de route ».

Maître d’ouvrage : tous les acteurs du contrat de route

# LA ROUTE, SA CHAUSSÉE, SES ACCOTEMENTS ET SES AIRES DE STATIONNEMENT

## Réhabilitation des délaissés routiers et des abords routiers, et aménagement des aires de repos et aires d'arrêt

- Identification des délaissés prioritaires à réhabiliter, des aires d'arrêt à supprimer et réhabiliter, ainsi que des aires de repos (3) et des aires d'arrêts à conserver et/ou aménager (2015),
- Elaboration de préconisations paysagères, quant au mode de réhabilitation envisageable, pour chaque délaissé routier à réhabiliter, aire d'arrêt à supprimer, aire d'arrêt et aire de repos à aménager (2015). Les choix d'aménagement tenteront également de contribuer à la lutte contre la délinquance au bord de cette route.
- Réalisation progressive de ces travaux (à partir de 2016) : aire de Peyriac-de mer en 2017.
- Amélioration de la gestion des déchets (dès 2015, renforcée en 2017).

Maître d'ouvrage : Département, Grand Narbonne, Communauté de communes Salanque Méditerranée  
Partenaires : Communes, Département, Parc, services de l'Etat.

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département Communes		1	1		



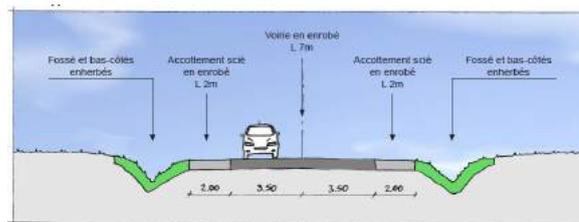
1. Aire de repos à Peyriac (photo 04/08/17)

## Harmonisation et amélioration des abords et dépendances de la route

Le Département réalise en plusieurs phases, sur le tronçon Sigean – Fitou (1<sup>ère</sup> phase en 2017):

- la réfection uniforme de la chaussée,
- l'homogénéisation des accotements (une partie revêtue et une partie végétalisée).

Maître d'ouvrage : Département  
Partenaires : Parc



Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département			5		



5. 2x2 voies entre Roquefort et La Palme (photo 04/08/17)

## Lutte contre la délinquance

Les services de l'Etat continuent à lutter contre les diverses formes de délinquance sur cet axe routier. Concernant la lutte contre la prostitution, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en avril 2016, une opération de verbalisation des clients de prostituées a été engagée sur la RD6009. Depuis la mise en œuvre de cette opération, le nombre de clients de prostituées y a diminué.

Maître d'ouvrage : Etat

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Etat					

## Amélioration du mode de gestion des végétaux

Dans le cadre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) élaboré pour les routes, dès 2015, le Département poursuit la mise en œuvre de :

- la suppression de l'emploi des pesticides,
- la gestion différenciée et le développement de techniques alternatives aux traitements chimiques dont l'utilisation de plantes couvre-sol, d'espèces méditerranéennes,
- l'adaptation des outils pour une taille améliorée des arbres et arbustes,
- le fauchage raisonné (2 par an).

Maître d'ouvrage : Département

Partenaires : Parc

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département					



Plantation d'oliviers à Caves (photo 04/08/17)

## Sécurisation de la route et « irrigation » du territoire

Le Département réalise en plusieurs phases, sur le tronçon Sigean - Fitou, des travaux et/ou aménagements afin de sécuriser les accès et les traversés de la RD6009 (carrefours de Port-Fitou, de Sigean/Portel, de Roquefort, de Peyriac de mer).

Le Département réalise également des aménagements pour améliorer la visibilité, la qualité paysagère et l'attractivité des axes secondaires (carrefours de Port-Fitou, de Sigean/Portel, de Roquefort, de Peyriac de mer). Les vignerons initient une réflexion pour la création d'une voie « tractorable » qui serait une voie sécurisée pour les tracteurs (en priorité entre Fitou, Leucate et Roquefort). Le Grand Narbonne prévoit l'aménagement de voies vertes cyclables, notamment entre Narbonne et Leucate en passant par Port-la Nouvelle.

Maître d'ouvrage : Département, communes, Grand Narbonne, cave coopérative de Leucate, Parc.

Partenaires : Parc, services de l'Etat...

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département, Cave coopérative, Grand Narbonne	2	3	4-6		



2. Giratoire de Sigean/Portel (photo 04/08/17)



3. Carrefour de Port-Fitou (photo 04/08/17)



4. Carrefour de Roquefort (photo 04/08/17)



6. Carrefour de Peyriac-de-mer (photo 20/09/17)

# L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET LA SIGNALISATION DES ACTIVITÉS

## Elaboration d’une charte signalétique

Le Parc anime l’élaboration d’une charte signalétique (2017-2019) qui proposera :

- un cadre graphique pour tous les dispositifs de signalisation (préenseignes, SIL de village, Relais Information Service, enseignes) ;
- une hiérarchisation des activités à signaler et les dispositifs de signalisation adaptés à chaque niveau de priorité.

Maître d’ouvrage : Parc

Partenaires: Région, Département, CCI, communes, services de l’Etat



Maîtrises d’ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Parc					

## Suppression de l’affichage publicitaire illégal

Les services de l’Etat ont engagé un plan d’action pour supprimer l’affichage publicitaire illégal :

- inventaire complet des dispositifs illégaux réalisé en priorité sur la RD6009 (2016),
- procédures pour faire démonter ces dispositifs illégaux (2016-2017).

Ainsi en 2017, ce sont 167 panneaux illégaux qui ont été supprimés hors agglomération.

L’Etat, le Département, les communes et le Parc, ont informé et accompagné les annonceurs pour le démontage des panneaux illégaux avant la fin 2016.

La commune de Narbonne dispose d’un règlement local de publicité (révision engagée en 2017) et a effectué inventaire et procédures qui ont permis la suppression de nombreux dispositifs illégaux depuis 2015.

Maître d’ouvrage : Etat, commune de Narbonne

Partenaires: Département, communes, professionnels, Parc

Maîtrises d’ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Etat et Commune de Narbonne	1	1 - 2	1 - 2		



1. sur la commune de Narbonne (avant/après)



2. sur les autres communes (Sigean : avant/après)



2. sur les autres communes (Fitou : avant/après)

### Implantation de Signalisation d'information locale (SIL) harmonisée dans les villages

A l'intérieur des villes et villages, l'implantation de la SIL est de la responsabilité des mairies et/ou des annonceurs. La charte Signalétique Parc contiendra des préconisations graphiques pour cette SIL de village. L'inventaire des lieux d'activités, la définition de la hiérarchisation des activités à signaler et le plan de signalisation sont réalisés par les mairies. Certains villages ont déjà de la SIL organisée. Dans certains cas une rénovation complète de ces dispositifs est nécessaire.

Maître d'ouvrage : communes  
Partenaires: Annonceurs, CCI, Chambre d'Agriculture, Parc...

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Communes			3		



3. SIL de village à Fitou (photo 04/08/17)

### Implantation de dispositifs de Signalisation d'information locale (SIL) hors agglomération

Le Département finance et réalise l'implantation des dispositifs de SIL (signalisation d'information locale) pour les activités ayant besoin d'être signalées hors agglomération (moyennant une contribution financière de l'annonceur). Les premiers panneaux de ce type implantés sur cet itinéraire l'ont été en 2017 et mentionnent une dizaine de lieux d'activités (panneaux « bagués » Parc).



L'inventaire des activités à signaler, la définition de la hiérarchisation des activités à signaler et le plan de signalisation (localisation des dispositifs de SIL à implanter) pourraient être réalisés par les collectivités, avec l'aide des chambres consulaires et l'appui du Parc.

Maître d'ouvrage : Département  
Partenaires: communes, annonceurs, CCI, Chambre d'agriculture, Région, Parc

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département					



Signalisation d'information locale (SIL) hors agglomération

Nouveauté : Le Département prépare la mise en place de dispositifs de signalisation touristique et d'itinéraires touristiques (élaboration en cours du schéma de signalisation touristique).

## LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

### Identification des points noirs paysagers et des éléments du paysage à enjeux, et propositions d'aménagements paysagers

Le Parc a mandaté une paysagiste qui a réalisé cet inventaire des points noirs paysagers et éléments du paysage à valoriser, ainsi que des propositions de réhabilitation et/ou d'aménagement (2015). Les points noirs et éléments du paysages considérés sont les cabanons, murets, friches, haies ou alignements d'arbres, délaissés routiers, ...



Maître d'ouvrage :

Parc

Partenaires: CAUE, Département, Région

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Parc					

### Aménagements paysagers des abords du bâti commercial et suppression de points noirs paysagers

La paysagiste mandaté par le Parc a élaboré des propositions d'aménagements paysagers des abords de chaque site commercial (2015). Puis le Parc et les communes organisent l'information des propriétaires. Les propriétaires privés réalisent les travaux auxquels peuvent contribuer les pépinières départementales.

Le Parc et France Télécom organisent la suppression des anciens bâtiments de télécom, sans usage.

Maître d'ouvrage : propriétaires privés

Partenaires: Département, communes, Parc, CCI, France

Télécom, Région

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Propriétaires					

### Suppression des dépôts sauvages de déchets

Une opération pilote est menée sur la commune de La Palme pour le repérage des dépôts sauvages et leur suppression puis la réhabilitation des sites si nécessaire.

Le Parc réalise et diffuse des fiches techniques à l'attention des communes, des professionnels et des particuliers sur les dépôts sauvages de déchets,...

La commune de Bages engage les démarches pour la

suppression de la ruine des 3 frisés (2017).

Maître d'ouvrage : communes, Parc

Partenaires: Grand Narbonne, Département, Région, CCI, DDTM

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Communes	1	1	5		



1. Suppression et réhabilitation d'un dépôt sauvage (La Palme : avant/après)

5. Démarches pour la suppression de la ruine et des dépôts sauvages des « 3 frisés » (Bages 2017)

### Valorisation d'éléments du paysage : cabanons de vigne, murets, petit bâti...

L'étude portée par le Parc en 2015 a recensé les éléments du paysage à valoriser et définit des propositions pour leur valorisation. Le Parc propose des formations à la restauration des murets en pierre sèche (1 à 2 sessions par an) dès 2016. Le Département effectue la mise en valeur de l'ancienne borne de la saline d'Estarac, en la remplaçant à son emplacement d'origine (2017).

Une réflexion reste à mener afin de définir les objectifs de préservation des cabanons, les moyens disponibles pour leur restauration et leur entretien.

Maître d'ouvrage : Parc, privés, communes, Département.

Partenaires: caves coopératives, Chambre d'Agriculture, fédération des vignerons indépendants...

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Propriétaires, Parc, Département		2	2 - 3 - 4		



2. Deux formations Pierre sèche (à Prat de Cest fin 2016 et mi 2017)

3. Formation Pierre sèche (à La Palme prévue en octobre 2017)



4. Mise en valeur de la borne de la saline d'Estarac (photo 12/09/17)

## Redonner une vocation aux friches agricoles

L'étude portée par le Parc en 2015 a permis le recensement des friches à enjeu paysager. Les caves coopératives, le Grand Narbonne et certaines communes (Peyriac-de-mer) portent des démarches territoriales visant, entre autre, la remise en culture des friches et contribuent à la démarche départementale de la lutte contre les friches engagée en 2016. En 2017, la cave du Cap Leucate (dans le cadre d'un programme Terra rural) a identifié, avec les vignerons, les parcelles de friches intéressantes pour leur remise en culture (plantation de vignes). Et la cave Rocbère a déposé un programme Terra rural avec des objectifs similaires.



Maître d'ouvrage : caves coopératives (Cap Leucate et Rocbère), propriétaires privés, producteurs.  
Partenaires: Chambre d'Agriculture, fédération des vignerons indépendants, Parc,...

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Commune, Caves coop					

## Conseil et soutien à la plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres « repères »

L'étude portée par le Parc en 2015 permet l'identification des végétaux à préserver et des plantations à réaliser. Les pépinières départementales apportent du conseil et fournissent gracieusement des plans d'arbres et d'arbustes pour certains projets.

Maître d'ouvrage : Département, propriétaires  
Partenaires: Parc, communes

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Département, privés					

# LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES PROJETS URBAINS, LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES INFRASTRUCTURES

## Prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme

Le Parc édite (2017) un cahier technique de l'urbanisme afin d'aider les collectivités à prendre en compte les enjeux paysagers de ces territoires, tels que la qualité paysagère des « paysages sensibles emblématiques du piémont des Corbières » (cf. carte ci-contre). Ce cahier technique comprend notamment deux volets dédiés aux nouvelles formes urbaines et aux PLU durables.



Les collectivités s'engagent à prendre en compte ces enjeux paysagers lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, SCOT et PLU. Les services de l'Etat accompagnent les collectivités pour la prise en compte de ces enjeux (par exemple à l'occasion des ateliers départementaux de l'architecture et du paysage).

Maître d'ouvrage : Parc, communes, Grand Narbonne, Communauté de communes Salanque Méditerranée  
Partenaires: Etat

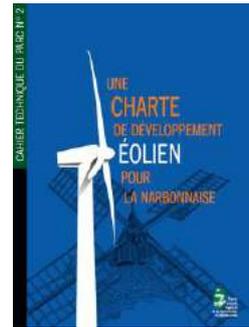
Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Parc Collectivités			1		

1. Cahier technique de l'urbanisme dans le Parc

## Qualité paysagère de tout aménagement

Les porteurs de projets d'aménagement et les gestionnaires d'équipements existants (Enedis, RTE, Vinci, etc) s'engagent à prendre en compte ces enjeux paysagers lors de l'élaboration des projets et/ou lors de leur gestion. Ainsi, SNCF réseau, dans le cadre de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, a réalisé un schéma directeur architectural et paysager (SDAP) spécifique à la traversée du territoire du Parc. SUEZ Recyclage et Valorisation, réalise des travaux et plantations pour l'intégration paysagère du centre de traitement et de valorisation des déchets. En 2017, RTE intègre ces enjeux lors des travaux de rénovation de la ligne haute tension Livière-Mas Nou. ENEDIS s'engage à ne plus créer de lignes électriques aériennes à proximité de la RD6009 et à embellir les 2 postes électriques existants le long de la cette route.

Les porteurs de projet éoliens et solaires s'appuient sur la charte du développement éolien et le guide de l'Etat pour prendre en compte ces enjeux paysagers. Le Parc et les services de l'Etat accompagnent ces porteurs de projets. En 2017, Le Parc évalue sa charte éolienne et la remet en perspective dans le cadre d'une charte qualité pour les énergies renouvelables co-élaborée avec le Grand Narbonne.



Maître d'ouvrage : SUEZ, RTE, ENEDIS, SNCF Réseau, développeurs de projets éoliens et solaires, France Télécom, Vinci, opérateur de téléphonie mobile, Parc, communes, Grand Narbonne, ...  
Partenaires: Etat, CCI...

Maîtrises d'ouvrage principales	Réalisation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombreuses	2 - 3	3	3 - 4 - 5 - 6		

2. SNCF réseau : réalisation d'un SDAP 3. SUEZ : travaux pour intégration paysagère du CET 4. Charte qualité énergies renouvelables 5. Travaux de rénovation ligne HT par RTE 6. Convention d'engagement d'ENEDIS